

COTISATIONS

Comme chaque année, il est temps de régler la cotisation. Celle-ci doit être versée **pour le 15 septembre** au compte du Club :

IBAN N° BE79 3630 3203 8433 - BIC BBRUBEBB.

Notre Club fait partie de la Ligue Belge Francophone du Bridge (LBF), et à ce titre, chaque membre est affilié à la LBF.

La cotisation annuelle est de **60 €** soit 35 € de cotisation Club et 25 € d'affiliation à la Ligue Belge Francophone de Bridge.

Il va de soi que les membres de notre Club qui sont également membres d'un autre club et qui y paient leur affiliation à la LBF ne règlent que les 35 € d'affiliation à notre Club.

Nous vous rappelons que certaines mutualités interviennent dans le prix de la cotisation annuelle au Club. Cette intervention avoisine les trente euros.

Toutes les mutualités n'offrent pas cet avantage.

Renseignez-vous donc auprès de la vôtre et réclamez-lui le formulaire adéquat. Remplissez-le et faites-le certifier par notre trésorier, Jean-Marie Roussel.

Dès à présent, je souhaite à tous une excellente saison 2025-2026 et beaucoup de succès aux équipes qui défendront les couleurs du CBCH en championnat.

NB : Notre club accueille avec plaisir un bridgeur ami ou simplement étranger au CBCH. Pour cette personne, la participation au duplicate est de **5 €**. Un même joueur est accepté **3 fois**, ce qui lui permet de découvrir le fonctionnement et l'ambiance au sein de notre club.

Je rappelle aussi que lorsque votre partenaire habituel est absent il vous est possible de vous inscrire via le site ou de contacter le secrétaire ou moi-même ; au cas où nous aurions reçu un « avis de recherche » votre après-midi bridge ne serait plus compromise.

Cette façon d'agir permet aussi un moment de rencontre et de partage avec un joueur de notre club dont nous sommes moins proches.

Marie-Louise Mignon